

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021

Etaient présents : Mrs et Mmes GRANTURCO – GABREAU – GUERIN – LENGART – PEREZ - LE NAIL – PERRAULT – CAILLE – RONSSIN – RACLOT-MARAIS – HORENT – VIGNET – MENARD – MANOURY - TREGOAT - GIROT – PILASTRE – GRASSI – VINCENT - GOSSELIN – BESNIER - BONNIEUX

Pouvoirs : Mme GUERARD pouvoir à Mme VINCENT

Monsieur le Maire ouvre la séance par un préambule concernant les relations majorité/opposition.

Il indique qu'il souhaiterait savoir s'il doit travailler avec une opposition constructive telle qu'elle apparait dans le projet de texte qui sera inclus dans « la Lettre de Villers » ou avec celle qui s'identifie à la lettre de l'opposition distribuée il y a quelques jours aux Villersois ? Il poursuit que selon le positionnement de l'opposition, il pourra y avoir une participation constructive pour l'intérêt de Villers-sur-Mer – comme la majorité le souhaite – ou une opposition de contradiction agressive et indigne avec laquelle il sera difficile de travailler.

Jérémie GOSSELIN intervient en affirmant que l'opposition est élue et qu'elle représente une partie des Villersois. Catherine VINCENT ne veut pas d'une opposition muselée.

Monsieur le Maire répond que l'opposition peut s'exprimer quand elle le veut mais sans avoir pour autant à tomber dans des travers d'agressivité à peine déguisée.

N°127/21 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rapporteur Mr GRANTURCO

Monsieur Olivier GUERIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

N°128/21 : ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU : Rapporteur Mr GRANTURCO

Après délibération, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Avant de présenter tous les documents comptables, Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts et d'endettement de la ville.

Louis RONSSIN présente les comptes :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement	A	7 767 432,69	G	9 286 333,97
	B	1 377 395,11	H	1 974 915,40

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	1 453 542,90
	Report en section d'investissement (001)	D	964 374,05	J	0,00

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	10 109 201,85	= G+H+I+J	12 714 792,27
-----------------------------------	-----------	---------------	-----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 823 259,33	L	1 510 271,86
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 823 259,33	= K+L	1 510 271,86

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	7 767 432,69	= G+I+K	10 739 876,87
	Section d'investissement	= B+D+F	4 165 028,49	= H+J+L	3 485 187,26
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	11 932 461,18	= G+H+I+J+K+L	14 225 064,13

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 823 259,33	L 1 510 271,86
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	462 860,72
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 047 411,14
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

MAIRIE DE VILLERS SUR MER - VILLERS SUR MER - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
1016	Opération d'équipement n° 1016	104 618,34	
219	Opération d'équipement n° 219	76 540,47	
220	Opération d'équipement n° 220	38 000,00	
318	Opération d'équipement n° 318	967 219,72	
320	Opération d'équipement n° 320	47 000,00	
420	Opération d'équipement n° 420	35 000,00	
520	Opération d'équipement n° 520	43 017,64	
619	Opération d'équipement n° 619	134 403,08	
620	Opération d'équipement n° 620	61 574,98	
818	Opération d'équipement n° 818	178 786,00	
819	Opération d'équipement n° 819	25 839,10	
820	Opération d'équipement n° 820	111 260,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 336 728,00	1 654 585,45	0,00	0,00	682 142,55
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 172 000,00	3 170 006,33	0,00	0,00	1 993,67
014	Atténuations de produits	1 315 906,00	1 302 590,00	0,00	0,00	13 316,00
65	Autres charges de gestion courante	938 648,00	477 134,65	0,00	0,00	461 513,35
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 763 282,00	6 604 316,43	0,00	0,00	1 158 965,57
66	Charges financières	100 000,00	78 532,57	0,00	0,00	21 467,43
67	Charges exceptionnelles	499 072,00	479 802,93	0,00	0,00	19 269,07
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 362 354,00	7 162 651,93	0,00	0,00	1 199 702,07
023	Virement à la section d'investissement (2)	795 702,90				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	94 968,00	604 780,76			-509 812,76
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		890 670,90	604 780,76			285 890,14
TOTAL		9 253 024,90	7 767 432,69	0,00	0,00	1 485 592,21
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	25 100,00	3 215,80	0,00	0,00	21 884,20
70	Produits services, domaine et ventes div	333 100,00	346 537,94	0,00	0,00	-13 437,94
73	Impôts et taxes	6 010 978,00	6 907 807,16	0,00	0,00	-896 829,16
74	Dotations et participations	998 204,00	1 018 942,39	0,00	0,00	-20 738,39
75	Autres produits de gestion courante	340 000,00	374 444,20	0,00	0,00	-34 444,20
Total des recettes de gestion courante		7 707 382,00	8 650 947,49	0,00	0,00	-943 565,49
76	Produits financiers	100,00	45,15	0,00	0,00	54,85
77	Produits exceptionnels	92 000,00	628 528,57	0,00	0,00	-536 528,57
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 799 482,00	9 279 521,21	0,00	0,00	-1 480 039,21
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	6 812,76			-6 812,76
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	6 812,76			-6 812,76
TOTAL		7 799 482,00	9 286 333,97	0,00	0,00	-1 486 851,97
Pour information		(3) 1 453 542,90				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES				A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	6 973,00	0,00	3 027,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 485 871,26	649 889,08	1 823 259,33	12 722,85
	Total des dépenses d'équipement	2 495 871,26	656 862,08	1 823 259,33	15 749,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	720 000,00	713 720,27	0,00	6 279,73
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	4 659,04			
	Total des dépenses financières	724 659,04	713 720,27	0,00	10 938,77
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 220 530,30	1 370 582,35	1 823 259,33	26 688,62
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	6 812,76		-6 812,76
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	6 812,76		-6 812,76
	TOTAL	3 220 530,30	1 377 395,11	1 823 259,33	19 875,86
	Pour information	(2) 964 374,05			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	627 553,00	145 635,28	462 860,72	19 057,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 047 411,14	0,00	1 047 411,14	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 174 964,14	145 635,28	1 510 271,86	519 057,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	155 000,00	260 230,05	0,00	-105 230,05
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	964 269,31	964 269,31	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 119 269,31	1 224 499,36	0,00	-105 230,05
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 294 233,45	1 370 134,64	1 510 271,86	413 826,95
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	795 702,90			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	94 968,00	604 780,76		-509 812,76
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	890 670,90	604 780,76		285 890,14
	TOTAL	4 184 904,35	1 974 915,40	1 510 271,86	699 717,09

N°129/21 : COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2020 : Rapporteur Mr RONSSIN

Le Compte de Gestion est similaire au Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue (le Maire ne prend pas part au vote) :

- adopte le Compte de Gestion 2020,
- et d'adopte le Compte Administratif 2020.

N°130/21 : AFFECTATION DE RESULTATS : Rapporteur Mr RONSSIN

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

Considérant que le Compte de Gestion de la Commune est semblable au Compte Administratif 2020

Et considérant que le résultat d'exploitation propre à la Commune à l'exercice 2020 est :

- Recettes : 9 286.333,97 €
- Dépenses : 7 767.432,69 €
- Soit un excédent de : 1 518.901,28 €

Et considérant qu'après affectation en réserve, l'excédent antérieur du 31.12.2019 reporté en 2020 était de 1 453 542,90 €.

Le solde disponible cumulé est donc de 2 972.444,18 €

Affecte le report à nouveau créditeur de 2 972.444,18 € comme suit :

- a) Cpte 1068 : Autres réserves 679 841,23 €
- b) Cpte 002 : Excédent antérieur report dès le BP 2021 2 292.602,95 €
- c) et d'ouvrir les crédits correspondants

N°131/21 : BUDGET PRIMITIF 2021 : Rapporteur Mr RONSSIN

Jérémie GOSSELIN prend la parole pour regretter qu'il n'y ait pas eu de commission des finances avec les orientations budgétaires.

Thierry GRANTURCO indique que ne se sont réunies que les commissions obligatoires. Il rappelle que la majorité a été élue sur la base d'un programme électoral qu'elle respectera et que l'opposition peut participer avec des propositions.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 572 563,95	8 279 961,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 292 602,95
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		10 572 563,95	10 572 563,95

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 642 018,00	3 321 859,23
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 823 259,33	1 510 271,86
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 366 853,76	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 832 131,09	4 832 131,09

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	15 404 695,04	15 404 695,04
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 413 728,00	0,00	2 406 857,95	2 406 857,95	2 406 857,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 140 000,00	0,00	3 400 000,00	3 400 000,00	3 400 000,00
014	Atténuations de produits	1 315 906,00	0,00	1 317 106,00	1 317 106,00	1 317 106,00
65	Autres charges de gestion courante	893 648,00	0,00	1 751 600,00	1 751 600,00	1 751 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 763 282,00	0,00	8 875 563,95	8 875 563,95	8 875 563,95
66	Charges financières	100 000,00	0,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00
67	Charges exceptionnelles	499 072,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 362 354,00	0,00	9 005 563,95	9 005 563,95	9 005 563,95
023	Virement à la section d'investissement (5)	795 702,90		1 428 183,04	1 428 183,04	1 428 183,04
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	94 968,00		138 816,96	138 816,96	138 816,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		890 670,90		1 567 000,00	1 567 000,00	1 567 000,00
TOTAL		9 253 024,90	0,00	10 572 563,95	10 572 563,95	10 572 563,95

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 572 563,95
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	25 100,00	0,00	30 100,00	30 100,00	30 100,00
70	Produits services, domaine et ventes div	333 100,00	0,00	325 100,00	325 100,00	325 100,00
73	Impôts et taxes	6 010 978,00	0,00	6 338 661,00	6 338 661,00	6 338 661,00
74	Dotations et participations	998 204,00	0,00	1 005 000,00	1 005 000,00	1 005 000,00
75	Autres produits de gestion courante	340 000,00	0,00	539 000,00	539 000,00	539 000,00
Total des recettes de gestion courante		7 707 382,00	0,00	8 237 861,00	8 237 861,00	8 237 861,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels	92 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 799 482,00	0,00	8 279 961,00	8 279 961,00	8 279 961,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		7 799 482,00	0,00	8 279 961,00	8 279 961,00	8 279 961,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 292 602,95
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 572 563,95
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 567 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	719 423,00	1 823 259,33	1 878 018,00	1 878 018,00	3 701 277,33
	Total des dépenses d'équipement	729 423,00	1 823 259,33	1 893 018,00	1 893 018,00	3 716 277,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	720 000,00	0,00	721 000,00	721 000,00	721 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	4 659,04		28 000,00	28 000,00	28 000,00
	Total des dépenses financières	724 659,04	0,00	749 000,00	749 000,00	749 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 454 082,04	1 823 259,33	2 642 018,00	2 642 018,00	4 465 277,33
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 454 082,04	1 823 259,33	2 642 018,00	2 642 018,00	4 465 277,33

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	366 853,76
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 832 131,09
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	-162 000,00	462 860,72	80 000,00	80 000,00	542 860,72
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	570 411,14	1 047 411,14	675 018,00	675 018,00	1 722 429,14
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	408 411,14	1 510 271,86	955 018,00	955 018,00	2 465 289,86
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	155 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	964 269,31	0,00	679 841,23	679 841,23	679 841,23
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 119 269,31	0,00	799 841,23	799 841,23	799 841,23
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 527 680,45	1 510 271,86	1 754 859,23	1 754 859,23	3 265 131,09
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	795 702,90		1 428 183,04	1 428 183,04	1 428 183,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	94 968,00		138 816,96	138 816,96	138 816,96
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	890 670,90		1 567 000,00	1 567 000,00	1 567 000,00

MAIRIE DE VILLERS SUR MER - VILLERS SUR MER - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	2 418 351,35	1 510 271,86	3 321 859,23	3 321 859,23	4 832 131,09

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 832 131,09
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

1 567 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 406 857,95		2 406 857,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 400 000,00		3 400 000,00
014	Atténuations de produits	1 317 106,00		1 317 106,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 751 600,00		1 751 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	87 000,00	0,00	87 000,00
67	Charges exceptionnelles	43 000,00	0,00	43 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	138 816,96	138 816,96
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 428 183,04	1 428 183,04
Dépenses de fonctionnement – Total		9 005 563,95	1 567 000,00	10 572 563,95

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 572 563,95
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	721 000,00	0,00	721 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 701 277,33		3 701 277,33
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00	0,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	28 000,00		28 000,00
Dépenses d'investissement – Total		4 465 277,33	0,00	4 465 277,33

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	366 853,76
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 832 131,09
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	30 100,00		30 100,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	325 100,00		325 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 338 661,00		6 338 661,00
74	Dotations et participations	1 005 000,00		1 005 000,00
75	Autres produits de gestion courante	539 000,00	0,00	539 000,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00
77	Produits exceptionnels	42 000,00	0,00	42 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		8 279 961,00	0,00	8 279 961,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 292 602,95
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 572 563,95
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	120 000,00	0,00	120 000,00
13	Subventions d'investissement	542 860,72	0,00	542 860,72
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 722 429,14	0,00	1 722 429,14
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	200 000,00	0,00	200 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		138 816,96	138 816,96
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 428 183,04	1 428 183,04
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		2 585 289,86	1 567 000,00	4 152 289,86

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	679 841,23
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 832 131,09
---	---------------------

Jérémie GOSSELIN indique que l'opposition souhaite travailler avec la majorité. Catherine VINCENT précise que la différence de point de vue n'interdit pas le débat.

Thierry GRANTURCO conclut que les commissions seront constructives quand majorité et opposition arriveront à se parler normalement.

L'examen des comptes et du budget est présenté par Louis RONSSIN.

Catherine VINCENT demande des précisions sur différents comptes et Louis RONSSIN lui apporte les précisions demandées.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue (abstention de Mme VINCENT, Mme GUERARD (pouvoir à Mme VNCENT), Mme BONNIEUX et M.GOSSELIN, adopte le Budget Primitif 2020 :

- Par grands chapitres en section de fonctionnement
- Par opérations en section d'investissement

N°132/21 : TAUX FISCALITE COMMUNALE 2021 : Rapporteur Mr RONSSIN

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité maintient la fiscalité 2021 sans augmentation des taux.

TFB : 12% (commune) + 22,10% (département) = 34,10% ; TFNB reste inchangé : 22,75%

N°133/21 : SUBVENTIONS 2021 : Rapporteur Mr GUERIN

Olivier GUERIN présente les demandes de subventions qui ont été examinées en commission. Il en précise la composition et son fonctionnement.

Jérémie GOSSELIN demande la raison de l'augmentation du montant de l'association PNVB ?

Olivier GUERIN lui indique que cette dernière correspond à une opération de renouvellement de matériel.

Florence LE NAIL demande pourquoi l'APE n'a pas eu de subvention.

Olivier GUERIN lui répond que c'est tout simplement parce qu'aucune demande de leur part n'a été déposée.

Jérémie GOSSELIN s'interroge sur l'augmentation de la subvention de l'UCIA. Quels sont les projets ?

Christophe PEREZ répond, en tant que membre du bureau, que la subvention versée viendra en aide pour tous les commerçants touchés par la COVID 19. Elle s'articulera en 3 opérations :

- * des bons d'achats
- * une opération apéro
- * une opération pique-nique géant.

Les 2 dernières opérations susnommées n'ont pu avoir lieu à cause des mesures sanitaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, octroie les subventions 2021 suivantes :

Associations	Proposition 2021	Pour	Contre	Abstention	Ne prend Pas part au vote	observations
ACADEMIE DES SPORTS DE COMBAT	390	23				
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1500	23				
ANCIENS COMBATTANTS	450	23				
APAEI DE LA COTE FLEURIE	450	22			HORENT	
ASPEC	200	23				
ASSO LES 21 KMS MER, MONTS ET MARAIS	1170	23				
ASSO SYNDICALE MARAI VILLERS - BLONVILLE	1800	19			BESNIER VINCENT GUERARD GRANTURCO	
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	200	23				
ASSOCIATION PALEONTOLOGIQUE	5400	23				
ASSOCIATION SPORTIVE VILLERS HOULGATE	13500	18			PERRAULT GRANTURCO TREGOAT MENARD RACLOT	
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	180	23				
BIBLIOTHÈQUE DE VILLERS	1080	23				
PNVB	11800	23				

COLLEGE ANDRÉ MAUROIS (Voile)	600	23				
CROIX ROUGE FRANCAISE	180	23				
KARATE CLUB VILLERS	390	23				
LES AMIS DU MONT CANISY	900	23				
PETANQUE CLUB DE VILLERS	540	23				
PROD-S	250	23				
VILLERS ACCUEIL	810	22			VINCENT GUERARD (pouvoir à VINCENT)	
SNSM DE LA TOUQUES TROUVILLE	450	23				
SOCIETE DES COURSES DU PAYS D'AUGE	720	23				
TENNIS CLUB DE VILLERS	1620	23				
VILLERS ANIMATION ET LOISIRS	1650	23				
IMAGE ET CREATION	450	23				
AJV	1980	22			GIROT	
DH COACHING	270	22	RONSSIN			
MFR LA POMMERAYE	50	23				
PRIX LITTERAIRE PREMIUM	1440	23				
CFA ALENCON	50	23				
LA DAME BLANCHE	1170	23				
MFR BLANGY	150	23				
UCIA	4.500	21			PEREZ LE NAIL	
ASSOCIATION PETIT FOC	100	23				
TOTAL	56390					

134/21 : AVENANT N° 3 – SOUS-DELEGATION EXPLOITATION CABINES – TRANSATS - PARASOLS : Rapporteur Mme LE NAIL

Monsieur Jean-Luc LAFFERS exploite la sous-délégation cabines-transats-parasols liée à la plage.

La délégation principale de la plage est en cours de renouvellement- achèvement de l'actuelle concession le 22/03/2022- avec son corollaire l'extinction du bail de Monsieur LAFFERS.

Cependant, Monsieur LAFFERS nous a fait part, par courrier, de son intention de ne pas réaliser la saison 2021. Il se propose de se faire substituer par Monsieur Arnaud GRY et de l'assister afin de réaliser au mieux cette dernière année.

Bien entendu un nouveau cahier des charges est en cours de préparation avec une préparation de la consultation de délégation de service public quant au renouvellement de cette concession – cabines- transats – parasols - à partir de la saison 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise cet avenant, pour la saison 2021, au contrat de Monsieur LAFFERS qui consiste à la transmission à Monsieur GRY qui sera assisté par Monsieur LAFFERS,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°135/21 : TARIFS MUNICIPAUX 2021 : Rapporteur Mr PERRAULT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adopte les tarifs suivants avec effet au 1er juin 2021 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions nouvelles d'occupation du domaine public qui se présentent ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

<u>MARCHE</u>	SAISON (1.6 au 30.9)		HORS SAISON (1.10 au 31.5)		NOCTURNE
	Abonnés (1)	Non Abonnés	Abonnés	Non Abonnés	Non Abonnés
- Place couverte avec table donnant droit à une profondeur maximum de 2 M, le mètre linéaire	2.20 €	3.85 €	0.77 €	1.80 €	
- Places non couvertes donnant droit à une profondeur maximum de 2 L, le mètre linéaire	1.10 €	2.60 €	0.50 €	1.10 €	2.60 €

Seuls peuvent bénéficier des tarifs d'abonnement les commerçants fréquentant le Marché au moins 9 mois par an
 Tarifs manifestations par jour de marché (fête de la Coquille, animarchés...) : 8,50 €/mètre linéaire/jour

-Places couvertes avec équipement	Saison	2.60 €	Hors saison	1 €
-----------------------------------	--------	--------	-------------	-----

Pour faciliter la perception et la rendre opérante, les longueurs ou surfaces occupées seront toujours arrondies à l'unité supérieure. Ces tarifs feront l'objet d'un affichage permanent au bureau du Régisseur situé à l'entrée du marché principal et sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Les marchés des Samedi et Dimanche relèveront du tarif « abonnés » et ce, quelle que soit la durée de leur présence.

CENTRE AERE – HORS SAISON

Semaine avec jour férié (4 jours)

- Tarif 40 €/enfant – tarif applicable pour enfant(s) domicilié(s) à Villers ou dont l'un des deux parent travaille à Villers
- Tarif 50€/enfant – tarif applicable pour enfant(s) extérieur(s) à Villers

Semaine complète (5 jours)

- Tarif 50 €/enfant – tarif applicable pour enfant(s) domicilié(s) à Villers ou dont l'un des deux parent travaille à Villers
- Tarif 60€/enfant – tarif applicable pour enfant(s) extérieur(s) à Villers

A noter que l'existence de rompu est supprimée. De plus, le tarif – enfants Villers sera appliqué aux parents dont un de deux travaille à Villers.

Cimetière

PERIODICITE	Enfant	Pleine Terre		Caveau		
		1.2 P	3 P	1.2 P	3 P	4.6 P
TRENTENAIRE	150 €	315 €	395 €	375 €	470 €	755 €
CINQUANTENAIRE	255 €	535 €	675 €	825 €	995 €	1475 €
PERPETUELLE				1800 €	2250€	3450 €
Columbarium						
* location 15 ans		710 €				
* location trentenaire		1200 €				
* location Cinquantenaire		1800 €				
Jardins d’Urnes						
* location trentenaire		245 €				
* location Cinquantenaire		415 €				
Vacation pour opérations de surveillance funéraire				24 €/jour		
						Euros
PLAGE : CABINE (emplacement particulier) + surveillance cabines : 1 cabine maximum par famille (tarif inchangé)						110

RAVALEMENT DE FACADE :

En AVAP

Propriétés exceptionnelles : 10 % de la somme du ravalement plafonné à 1000 €

Propriétés remarquables : 10 % de la somme du ravalement plafonnée à 850 €

Réfection de clôtures : 10 % plafonnés à 350 €

Hors AVAP

Autres propriétés : 10 % de la somme du ravalement plafonnée à 650 €

Garderie

Pour le matin uniquement : 0.75 €

Pour le soir uniquement : 1.00 €

Etudes surveillées (tarif inchangé)

1 € par jour

Prime à la naissance 50 € par enfant**Reproduction Clé USB** 20 € le fichier**Prêt de matériel**

1 urne et 2 isoairs 150 €/jour

Locations de salles

Celloise/Les Ormes

12 € par jour

Salle du gymnase

200 € pour ½ journée

Salle de musculation

Villers-sur-Mer

extérieurs

1 mois

28 €

35 €

6 mois

98 €

130 €

1 an

160 €

200 €

Spectacles du Stade

20 € par m² utilisables

Marionnettes

15 € par m² utilisables

Manège Digue Est 2500 €

Manège Digue Ouest 2428 €

DROIT DE VOIRIE PAR M² ET PAR ANNEE

ZONES :

1 ^{ère} zone : Rurale	35 €
2 ^{ème} zone : Urbaine	70 €
3 ^{ème} zone : Rues piétonnes	75 €
4 ^{ème} zone : Digue-promenade	120 €

STRUCTURES TERRASSES :

- Structure, démontable, type semi-close (store banne, joues) = 95 €
- Structure démontable de type close, même temporairement
store banne, joues, façades) = 120 €
- Structure démontable de type véranda = 150 €
- Etablissement dont l'activité de vente est essentiellement sur
le domaine public (type vente à emporter sur le domaine public) = 120 €

Tout dépassement sera facturé 20 € par m² en sus et par jour

Chevalet-stop trottoir- porte menu- oriflamme ou enseigne sur support mobile : 175 € l'unité

Place taxi = 150 €/an

Tarifs restaurant scolaire

	<u>Extérieurs</u>	<u>Villers-sur-Mer</u>
Primaires	3.90 €	3.62 €
Maternelles	3.20 €	2.76 €
Adultes cantine effectuant surveillance enfants		gratuit
Adultes cantine sans surveillance enfants		10.00 €/repas

CHENIL

Prise en charge sur Villers 30 €/jour
 Prise en charge hors Villers (sur demande de la gendarmerie) 40 €/jour
 Les coûts de gestion des personnels intervenants seront ajoutés au tarif de prise en charge

STATIONNEMENT PAYANT BUS :

Barème tarifaire de la redevance acquittée dès le début du stationnement

2 H = 20 €

10 H = 50 €

Montant du forfait de post-stationnement est de 50 € (10 heures)

STATIONNEMENT PAYANT :

Barème tarifaire de la redevance acquittée dès le début du stationnement

1 H = 1 €

2 H = 2.50 €

3 H = 4 €

4 H = 5.50 €

5 H = 7 €

6 H = 8.50 €

7 H = 10 €
 8 H = 15 €
 9 H = 20 €
 10 H = 25 €
 Montant du forfait de post-stationnement est de 25 € (10 heures)

ABONNEMENT STATIONNEMENT PAYANT/AYANTS DROITS

Commerçants/artisans/ayants droits « non sédentaires »	70€/mois
Commerçants/artisans/ayants droits « sédentaires »	50€/mois
Commerçants/artisans/ayants droits « journée »	4 €/jours

• Permis de stationnement et travaux sur le domaine public

Pour toute demande d'occupation du domaine public (permis de stationnement/arrêté de circulation/demande d'échafaudage)	3 semaines ou plus avant le début de l'occupation	Moins de 3 semaines Avant le début de l'occupation
Frais de dossier	20 euros	40 euros
tarifs applicables en dehors de la période de stationnement payant		
Benne/cabane de chantier/wc chimique	Frais de dossier + 8 euros/jour/par éléments	
Echafaudage/ Palissade	Frais de dossier + 1 euro/jour/mètre linéaire	
Réservation places de stationnement – permis de stationnement	Frais de dossier	
Demande d'arrêté de circulation	Frais de dossier	

tarifs applicables pendant la période de stationnement payant	
Benne/cabane de chantier/wc chimique	Frais de dossier + 25 euros / jour /par place en zone payante Frais de dossier + 8 euros/jour/par éléments en dehors de la zone payante
Echafaudage/ Palissade	Frais de dossier + 1 euro/jour/mètre linéaire
Réservation places de stationnement en zone payante et zones bleues	Frais de dossier + 25 euros / jour /par place
Réservation places de stationnement en dehors de la zone payante	Frais de dossier

N°136/21 : TARIFS PLAGE 2021 : Rapporteur Mme LE NAIL

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte les tarifs plage 2021 comme suit :

	Année	année	proposition
Parasols	2016	2017	2021
1/2 journée{15h30)	5,00 €	5,00 €	5,50 €
1 jour	7,00 €	7,50 €	8,50 €
2 jours	14,00 €	15,00 €	17,00 €
3 jours	20,00 €	22,00 €	25,00 €
4 jours	25,00 €	26,00 €	30,00 €
5 jours	30,00 €	31,00 €	35,00 €
6 jours	34,00 €	35,00 €	40,00 €
7 jours	38,00 €	39,00 €	45,00 €
8 jours	42,00 €	43,00 €	50,00 €
9 jours	46,00 €	47,00 €	55,00 €
10 jours	50,00 €	51,00 €	59,00 €
11 jours	54,00 €	55,00 €	63,00 €
12 jours	58,00 €	59,00 €	67,00 €
13 jours	62,00 €	63,00 €	71,00 €
14 jours	66,00 €	67,00 €	75,00 €
15 jours	70,00 €	71,00 €	79,00 €
16 jours	73,00 €	74,00 €	83,00 €
17 jours	76,00 €	77,00 €	87,00 €
18 jours	79,00 €	80,00 €	90,00 €
19 jours	82,00 €	83,00 €	93,00 €
20 jours	85,00 €	88,00 €	96,00 €
21 jours	88,00 €	89,00 €	99,00 €
22 jours	91,00 €	92,00 €	102,00 €
23 jours	94,00 €	95,00 €	105,00 €
24 jours	97,00 €	98,00 €	108,00 €
25 jours	100,00 €	101,00 €	111,00 €
26 jours	103,00 €	104,00 €	114,00 €
27 jours	106,00 €	107,00 €	117,00 €
28 jours	109,00 €	110,00 €	120,00 €
29 jours	112,00 €	113,00 €	123,00 €
30 jours	115,00 €	116,00 €	126,00 €
31 jours	118,00 €	119,00 €	129,00 €

	Année	Année	proposition
Cabines	2016	2017	2021
journée	12,00 €	12,00 €	13,00 €
Semaine	55,00 €	60,00 €	65,00 €
Quinzaine	95,00 €	100,00 €	105,00 €
3 semaines	130,00 €	140,00 €	145,00 €
Mois	160,00 €	165,00 €	170,00 €
Saison	330,00 €	340,00 €	350,00 €
Année	440,00 €	450,00 €	460,00 €

T transats			
journée	3,00 €	3,50 C	4,00 €
Semaine	14,00 €	16,00 €	19,00 €
Quinzaine	25,00 €	27,00 €	30,00 €
Trois semaines	35,00 €	37,00 €	40,00 €
Mois	43,00 €	45,00 €	48,00 €

Bains de soleil			
journée	5,00 €	6,00 €	7,00 €
Semaine	28,00 €	30,00 €	34,00 €
Quinzaine	50,00 €	55,00 €	60,00 €
Trois semaines	70,00 €	75,00 €	80,00 €
Mois	85,00 €	90,00 €	95,00 €

N°137/21 : AVENANT N°3 - CONTRAT DE TERRITOIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES/CG14/COMMUNE : Rapporteur Mr GRANTURCO

Dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil Départemental, les EPCI et les Communes de plus de 2000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.

Ainsi, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Sur le territoire de Cœur Côte Fleurie, le Département peut mobiliser une enveloppe complémentaire de 222.414 €, représentant 10% de l'enveloppe initiale, pour subventionner des projets prioritaires répondant aux enjeux du portrait de territoire, présentés par l'EPCI ou les communes éligibles. L'avenant n°3 a pour objectif d'intégrer cette enveloppe complémentaire de 10% au contrat.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 du contrat de territoire 2017 – 2021,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

N°138/21 : AVENANT N°1 – STATIONNEMENT PAYANT : Rapporteur Mr PERRAULT

Dans le cadre de la réorganisation du stationnement payant, il s'avère nécessaire d'augmenter le nombre d'horodateurs en corrélation avec la redistribution des zones de places payantes.

Ainsi, au niveau du rond-point du Poste de Secours Est, il sera créé une zone payante le long de l'Avenue de la République. De plus, le parking annexe au Paléospace jouxtant l'aire de camping-cars sera rendu payant. Enfin, la zone Bus Avenue Jean Moulin aura un stationnement payant réglementé pour lesdits véhicules.

Pour ces 3 zones, il convient d'avoir 3 horodateurs en complément de ceux existants, soit un total de 24 horodateurs. Le montant de l'avenant est de 5.293,39 €, soit pour la période restante à courir, la somme de 21.173,57 € TTC.

Bien entendu les recettes restent la propriété de la Commune, le prestataire Indigo fournit le matériel et réalise son entretien et son stockage.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise la passation de cet avenant avec la Société Indigo pour la fourniture de 3 horodateurs supplémentaires aux conditions sus énoncées,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Jérémie GOSSELIN demande si des cartes de stationnement pour les résidents permanents/secondaires seront mises en place. Le Maire lui répond positivement mais que la solution est toujours à l'étude.

Catherine VINCENT demande si la période de stationnement payant sera étendue sur l'année. Le Maire lui répond que certainement il y aura extension de la période.

Catherine VINCENT propose de réserver le parking de la Framée pour les commerçants plutôt que celui de l'avenue de la Brigade Piron (qui lui pourrait être mis en zone bleue). Monsieur le Maire lui indique que sa demande sera examinée avec intérêt.

N°139/21 : PARTICIPATION « CITOYENNE - GENDARMERIE- COMMUNE VILLERS-SUR-MER : Rapporteur Mr RONSSIN

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne à « citoyen vigilant » consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer notamment à la protection de leurs habitations.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la Gendarmerie nationale « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique,
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage..

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise la création de cette participation citoyenne en lien avec la Gendarmerie,
- d'officialiser le protocole d'accord « citoyen vigilant » avec la Gendarmerie Nationale,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Virginie CAILLÉ demande comment seront sélectionnés les citoyens ? Louis RONSSIN lui indique qu'il y aura une enquête de moralité pour valider les candidatures, puis une approbation collective ainsi qu'un encadrement de la gendarmerie puis enfin une formation.

Thierry GRANTURCO espère que des administrés vont se proposer. Il indique également qu'avec la création de comités de quartiers, des référents pourraient apparaître.

Catherine VINCENT demande s'il sera possible d'exclure une personne avant la fin de la convention ?

Louis RONSSIN et Thierry GRANTURCO indiquent que s'il y a dérive, bien entendu cela sera possible.

Jérémie GOSSELIN demande si d'autres communes ont adhéré à ce projet.

Comme indiqué par la Gendarmerie, quelques communes dans la Calvados ont adhéré au projet et Villers-sur-Mer sera l'une des premières dans le périmètre de la Communauté de Communes de Brigade à expérimenter cette action.

N°140/21 : BAILCOMMERCIAL N° 3 LA DIGUE : Rapporteur Mr PEREZ

Le bail commercial de la Digue du local n° 3 – vente à emporter- se doit d'être renouvelé.

Bien entendu il s'agit d'une continuité entre la société « LA DIGUE » et la Commune de Villers-sur-Mer.

Ce local est d'une superficie de 6m x 6m. Ce bail reprend les mêmes garanties et conditions que le bail précédent. Il commencerait à courir le 1^{er} Avril 2021 pour s'achever le 31 Mars 2030.

De par l'encadrement des loyers, ce dernier s'élève à 4.177,32 € annuel, révisable aux conditions commerciales habituelles

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise le renouvellement de ce bail avec la société « LA DIGUE » aux conditions sus indiquées :
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°141/21 : BAIL COMMERCIAL – ESPACE PERDRISOT – CHERRIER : Rapporteur Mr PEREZ

Le bail commercial concernant la boutique de la Digue Espace Perdrisot est à renouveler et s'agissant d'un bail commercial, les principales caractéristiques sont les suivantes :

- bail 3-6-9 années
- révisable annuellement
- loyer 2021 : 2 822,75 €

Ce bail est consenti à Mr CHERRIER Jean-Claude.

Il est à noter que ces locaux sont vétustes et sont exigus. Toutes les autres clauses restent identiques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial à renouveler,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°142/21 : BAIL COMMERCIAL – ESPACE PERDRISOT – BERTHELOT : Rapporteur Mr PEREZ

Le bail commercial concernant la boutique de la Digue Espace Perdrisot est à renouveler et s'agissant d'un bail commercial, les principales caractéristiques sont les suivantes :

- bail 3-6-9 années
- révisable annuellement

- loyer 2021 : 4 234,71 €

Ce bail est consenti à Mme BERTHELOT Muriel. Il est à noter que ces locaux sont vétustes et sont exigus. Toutes les autres clauses restent identiques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial à renouveler,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Catherine VINCENT souhaite que les deux 2 exploitants fassent des efforts sur le mobilier extérieur (chaises, parasols...).

Christophe PEREZ lui indique qu'il est difficile de l'imposer lors d'un renouvellement du bail.

Thierry GRANTURCO propose de le leur suggérer.

Virginie CAILLE ajoute qu'il pourrait leur être indiqué que nous sommes sur une plage zéro plastique et donc de prévoir du matériel en fonction de cet objectif. Stéphane PERRAULT les rencontrera pour leur expliquer la démarche et les inviter à limiter le plastique.

N°143/21 : MISE A DISPOSITION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC – MINI GOLF : Rapporteur Mr PEREZ

Compte tenu des événements sanitaires liés à la COVID et à l'arrêt des activités du Casino, il est proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition, de manière précaire, l'espace du Mini-Golf.

Cette mise à disposition précaire de l'espace public « Mini-Golf », place Fanneau, s'achèvera le 30/11/2021 moyennant une indemnité de 7.159,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise cette mise à disposition précaire du domaine public pour l'activité du Mini-Golf pour la saison 2021 et aux conditions sus indiquées,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Gael PILASTRE demande quel sera l'avenir du mini-golf ?

Thierry GRANTURCO confirme la volonté de créer un mini-golf mais informe le Conseil que son emplacement exact devra être étudié.

**N°144/21 : CONVENTION D'ETUDES SCIENCES POLITIQUES-
PARIS/COMMUNE DE VILLERS-SUR-MER : Rapporteur Mr GUERIN**

Dans le cadre du cursus scolaire de Sciences-Politiques Paris, les étudiants doivent réaliser une immersion dans le monde social et économique d'une durée de 140 Heures.

Il apparait que nous pourrions participer à ce programme et Mme Bertille TRIERWEILER remplit les conditions pour réaliser cette activité, sans rémunération

Cette mission pourra être axée sur les problématiques d'aide à la personne.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise cette convention d'études Sciences-Politiques- Paris/Commune de Villers-sur-Mer pour Mme Bertille TRIERWEILER,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°145/21 : AVENANT MARCHE DE VOIRIE – COLAS : Rapporteur Mr PEREZ

La Commune a attribué en 2020, le marché d'entretien de la voirie à l'entreprise COLAS.

Au vu de la réorganisation de la Société « COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE » qui a notamment apporté l'ensemble de ses actifs à COLAS FRANCE, il convient de transférer le marché de voirie à l'entreprise COLAS FRANCE.

Toutes les autres clauses du MAPA restent identiques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise cet avenant de transfert lié au MAPA « entretien de voirie » à l'entreprise COLAS France,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°146/21 : CONVENTION ETAT/COMMUNE/COMMUNAUTE DE COMMUNES –
COMMUNE DE VILLERS-SUR-MER - PETITES VILLES DE DEMAIN :
Rapporteur Mr GRANTURCO**

La Commune de Villers-sur-Mer s'est portée candidate dans l'appel à projet national « Petites Villes de Demain ».

Ce programme de relance économique et de revitalisation urbaine mobilise plusieurs partenaires locaux (Etat ; Région ; Département ; Banque des Territoires...) et c'est une chance pour Villers-sur-Mer d'avoir pu s'y positionner ; il permet pour les communes retenues d'ouvrir des financements qui permettront de structurer la ville pour les enjeux de demain et de recruter un chef de projet financé à 75% par l'Etat.

Sont notamment concernés :

- la structuration de l'habitat pour améliorer le cadre de vie ;
- la rénovation urbaine ;
- l'accès au logement locatif aidé (propriétaires et locataires) ;
- la valorisation commerciale ;
- les mobilités ;
- le dynamisme culturel et social ;
- le développement économique.

La convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » est tripartite entre l'Etat, la Commune de Villers-sur-Mer et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Les services de l'Etat mobiliseront leurs moyens d'ingénierie pour nous aider et nous accompagner.

Un diagnostic urbanistique et stratégique de notre Commune sera réalisé puis nous développerons un dossier « Opération de Revitalisation du Territoire » pour acter définitivement les réalisations des projets et leurs mises en œuvre. Le diagnostic devra être réalisé dans un délai de 18 mois.

Il ne faut pas négliger que ce partenariat aura une dimension « accès au logement » pour les foyers à revenus modestes, notamment par la possibilité de mettre en œuvre les dispositions « Denormandie ».

Mais c'est une chance aussi pour notre intercommunalité, car grâce à Villers-sur-Mer les autres communes de notre intercommunalité pourront s'intégrer dans une opération de revitalisation du territoire (O.R.T.).

Ce travail de partenariat s'articulera autour d'une gouvernance de projet, qui comprendra :

- le comité stratégique,
- le comité de pilotage,
- le comité technique

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention « Petites Villes de Demain » avec l'Etat et la Communauté de Communes,
- autorise Monsieur le Maire à lancer toutes les concertations et études nécessaires, en ce compris l'intégration du chef de projet, poste financé par l'Etat ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Jérémy GOSSELIN, parle au nom des commerçants et villersois et apporte tout son soutien à Monsieur le Maire pour cette action.

Thierry GRANTURCO remercie l'opposition pour cette unité dans l'intérêt de Villers-sur-Mer.

N°147/21 : EFFACEMENT DE RESEAUX – SECTEUR DOCTEUR SICARD :
Rapporteur Mr PEREZ

L'effacement des réseaux du secteur du Docteur Sicard a été mis au point par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE).

Le quartier concerné est le quartier Villers 2000 autour de la rue SICARD et des rues perpendiculaires ou parallèles (voir plan joint).

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à **1.172.460,00 €**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 40 % et 40 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 40 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **675.018,00 €** en tenant compte des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- souhaite le début des travaux pour la période suivante : 1er trimestre de l'année 2022 et d'informer le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide d'inscrire le paiement de sa participation, comme suit:
* en section de fonctionnement 25% (estimation à 168.755 €)

* en section d'investissement, par fonds de concours : 75% (estimation à 506.263 €)

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la Commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 29.311,50 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides,

- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire

Ce projet s'articule autour du quartier de Villers 2000 puisque la zone d'effacement est comprise entre la rue des Acacias et la rue St Ferdinand, et pour être plus précis il s'articule autour de la rue du Docteur Sicard avec toutes les rues perpendiculaires.

N°148/21 : CONVENTION COMMUNE/ASSOCIATION DAME BLANCHE : Rapporteur Mme GABREAU

La Commune de Villers-sur-Mer s'est engagée pour la défense des animaux et dans le champ de ses actions, un partenariat avec la Dame Blanche est établi.

En accord avec ses responsables, nous nous engageons à aider cette structure via notamment une subvention.

Ce partenariat prendra la forme d'actions concrètes pour nos deux structures.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le projet de partenariat avec la Dame Blanche,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire

N°149/21 : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE – TARIFS MARKETING TERRITORIAL 2021 : Rapporteur Mr GRANTURCO

Comme de coutume, il appartient au Conseil municipal d'adopter les tarifs maxima pratiqués par la SPL dans le cadre de sa compétence Marketing Territorial.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adopte les tarifs maximum pratiqués par la SPL,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°150/21 : VELOROUTE MARITIME – CONVENTION COMMUNE/CONSEIL DEPARTEMENTAL : Rapporteur Mr GUERIN

Comme le Conseil Municipal en a déjà été informé lors d'une précédente réunion, le projet vélo route maritime prend forme et il convenait de pouvoir acter le schéma principal de déplacement comme indiqué dans le plan ci-joint.

Bien entendu, à ce projet de véloroute maritime et à son tracé mené en concertation avec le Département, viendra s'ajouter le cheminement des pistes cyclables intra Villers et celles menées par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Cette coopération européenne permettra le financement par le Conseil Départemental d'éléments de signalétique.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise la signature de la convention avec le Département sur le projet vélo route maritime,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°151/21 : AVENANT CONTRIBUTION ANIMATIONS CASINO : Rapporteur Mr GRANTURCO

La crise sanitaire que nous connaissons entraine une cessation d'activité de notre casino.

Au-delà du restaurant ce sont tous les jeux qui sont affectés et en priorité les jeux de machines à sous.

Afin de maintenir ce partenariat essentiel pour la Commune et compte tenu de l'arrêt total de l'activité, de l'arrêt ou suppression de certaines animations, il est proposé au conseil municipal d'imputer sur la participation animations (110.000 €) versée par le casino pour l'année la valeur des loyers inhérents aux mois sans activité 2021, à savoir janvier, février, mars (164.000 € annuels soit pour les 3 mois 41.000 €) ; donc un reliquat de 69.000 € à percevoir.

Cette mesure exceptionnelle est liée au contexte national et prend une dimension locale de par l'importance de cette structure pour l'animation de la commune.

Nous nous devons d'être présents à leur côté en cette période difficile.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise cet avenant avec le casino de Villers-sur-Mer aux conditions sus indiquées ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Catherine VINCENT demande si les restaurants de la Digue et du Marais peuvent bénéficier de réductions sur le loyer ?

Thierry GRANTURCO lui indique qu'ils n'ont rien demandé et qu'ils ont pu travailler durant les vacances contrairement au casino qui est resté très longtemps fermé.

Gaël PILASTRE ajoute que les professionnels - bars/restauration - sont bien indemnisés par l'Etat.

N°152/21 : DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES POUR MME CHATELAIN ANNICK : Rapporteur Mme LENGART

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. Mme CHATELAIN Annick remplit les conditions.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- contenu du poste : agent polyvalent au groupe scolaire
- durée des contrats : 12 mois
- durée hebdomadaire de travail : 20 heures (annualisation)
- rémunération : SMIC horaire

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat,
- autorise Monsieur le Maire à créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions ci-dessus énumérées,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°153/21 : DELAISSE DE TERRAIN CHEMIN DE PREFONTAINE : Rapporteur Mr PEREZ

Une demande a été déposée par Emmanuel DURAND, nouveau propriétaire au 59 Chemin de Préfontaine en vue d'acquérir un délaissé de terrain municipal devant son entrée.

Cette opération consiste à régulariser une situation de fait compte tenu que la voirie et les bas-côtés sont aujourd'hui stabilisés et que cette situation relève d'un mauvais découpage ancestral.

Cette bande de terrain représente 91 m² et ne présente aucun intérêt pour la Commune.

Ce délaissé fera l'objet d'un découpage par géomètre puis d'un acte notarié. Tous ces frais seront à la charge de l'acquéreur.

La vente s'effectuerait à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise la vente de ce délaissé de terrain, comme sus-indiqué à l'euro symbolique,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°154/21 : ADHESION –CONVENTION POUR LE CLIMAT ET L'ENERGIE : Rapporteur Mr GRANTURCO

Les Communes et les autorités locales jouent un rôle de premier plan dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Ainsi, dans le cadre de la transition énergétique et de la lutte contre ce changement climatique, les communes et les Communautés de Communes se doivent d'encourager les meilleures démarches, les innovations et stimuler une économie plus responsable.

Des solutions locales émergent sur de nombreux territoires et l'adhésion à cette convention permet des échanges entre collectivités sur les meilleures pratiques face au défi environnementaux.

Adhérer à cette charte, c'est mettre en réseau les ressources, les opportunités pour réussir cet engagement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adhère à cette convention « climat énergie »,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Catherine VINCENT demande s'il est utile de faire ce genre d'adhésion alors que cette compétence est exercée par la Communauté de Communes.

Thierry GRANTURCO indique que oui car il s'agit ici d'acquérir de l'expertise et du savoir-faire en partageant avec d'autres acteurs, y compris municipaux et que, de surcroît, la Communauté de Communes a été informée de la démarche de Villers à cet égard mais n'y a pas montré d'intérêt.

N°155/21 : ADHESION RESEAU ENERGY CITIES : Rapporteur Mr GRANTURCO

Energy cities est un réseau de plus de 1000 villes et de 30 pays différents.

La démarche repose sur une transformation radicale des systèmes et politiques énergétiques en donnant aux citoyens les moyens de concevoir un futur énergétique décentralisé et renouvelable.

Cette institution encourage un dialogue basé sur la confiance entre les citoyens, les leaders locaux et les institutions locales et européennes pour accélérer la transition énergétique en Europe.

Cette institution porte des revendications à Bruxelles et dans les Etats membres de l'Union.

C'est ainsi qu'en transformant la gouvernance européenne et les cadres juridiques, que les villes pourront jouer pleinement leurs rôles dans la transition énergétique.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adhère au réseau Energy Cities,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Jérémie GOSSELIN demande si ce réseau est payant ?

Thierry GRANTURCO lui indique que oui et qu'il en coûtera 500 €/an à la Commune.

N°156/21 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – EPIS: Rapporteur Mr PEREZ

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, nous pouvons déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation de l'Epis « PNVB ».

La DETR est fortement encadrée et notamment par l'impossibilité d'obtenir un financement quand les travaux sont déjà engagés ou s'ils n'entrent pas spécifiquement dans le champ d'application de la DETR.

Rénovation de l'EPIS

Montant HT des travaux :	26.700 €
Subvention demandée : 40 %	10.680 €
Solde : auto financement communal	16.020 €

Exécution des travaux : dernier trimestre 2021

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité. :

- autorise l'exécution de ces travaux ainsi que son engagement financier au budget 2021,
- sollicite la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°157/21 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – CHAUFFERIE : Rapporteur Mr PEREZ

La chaufferie de la gendarmerie arrive à extinction. Il convient de la renouveler.

Dans ce cadre, nous pouvons bénéficier d'une subvention DETR.

Le montant des travaux s'élève à 29.655,98 € TTC. Ces travaux consistent à changer la chaudière pour un modèle plus économique avec un meilleur rendement. Le montant de la subvention peut s'élever de 30% à 50% soit un montant minimum arrondi de 7.377 € ; le solde étant financé sur les fonds propres de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité. :

- autorise l'exécution de ces travaux ainsi que son engagement financier au budget 2021,
- sollicite la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°158/21 : BILAN DES SCHEMAS REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE. DEMANDE D'AVIS : Rapporteur Mme LE NAIL

Suite au courrier adressé par la Préfecture de Région avec le lien pour la présentation des données des schémas de développement de l'aquaculture Régionaux.

L'avis de la Commune est sollicitée sur ce dossier avec ou sans observation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, émet un avis favorable sans observation.

N°159/21 : SERVITUDE DE PASSAGE : Rapporteur Mr PEREZ

Une régularisation de servitude de passage doit être effectuée rue des Ammonites au profit de la famille BEAUFILS.

En effet, la Commune est restée propriétaire d'un délaissé de terrain cadastré AV 59 le long de la propriété de ladite famille.

Or, pour accéder aux parcelles 111, il conviendrait que la Commune laisse une servitude de passage sur la parcelle 59 au profit de la parcelle sus-indiquées de 3,50m, servitude qui jouxte la parcelle 53.

Cette servitude fera l'objet d'une inscription dans l'acte notarié de la famille BEAUFILS étant entendu que tous les frais seront à la charge de la famille BEAUFILS.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise cette servitude de passage sur notre parcelle AV 59,
- autorise Monsieur le Maire à signer le document notarié à intervenir
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°160/21 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : Rapporteur Mme
LENGLART**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité actualise comme ci-dessous le tableau des emplois au 01/05/2021

TABLEAU DES EMPLOIS AU
01.05.2021

GRADES	POSTES POURVUS	POSTES NON POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE	11	
Directeur général des services 20/40	1	
Attaché	1	
Attaché principal	1	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		2
Rédacteur territorial	3	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	
FILIERE TECHNIQUE	43	
Ingénieur principal	1	
Technicien	2	
Agent de maîtrise principal	1	
Agent de maîtrise	3	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	22	
Adjoint technique	12	3
Informaticien - Webmaster	1	
FILIERE SPORTIVE	1	
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	1	
Opérateur des APS		
FILIERE POLICE	2	
Chef de service de police municipale	1	
Brigadier- chef principal de police municipale	1	
FILIERE MEDICO & SOCIALE	2	
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	
Moniteur – éducateur principal (29 h/semaine)	1	
FILIERE ANIMATION	1	
Adjoint d'animation		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	
CONTRACTUELS	2	
Enseignant d'anglais	1	
Informaticien (17.5 heure/semaine)	1	
TOTAL	62	8

A ces emplois, se doivent d'être rajoutés les emplois saisonniers- au maximum 35,- à savoir :

- sauveteurs : surveillance baignade
- centre aéré

- services techniques
 - asvp
 - personnel toilettes publiques
-

Catherine VINCENT demande des précisions sur ce tableau notamment sur l'attaché.

Chhun-na LENGART lui indique qu'il s'agit de Fanny MAILLARD.

N°161/21 : RAVALEMENTS DE FACADES : Rapporteur Mme CAILLE

Propriétaire : Syndicat des copropriétaires représenté par le Cabinet IFNOR
Adresse de l'immeuble : Résidence Royal Prestige, rue de l'Avenir - 14640 VILLERS-SUR-MER
Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Réfection des façades : lavage haute pression des sous face de balcons et rives, et mise en peinture. Nettoyage des murs, ponçage et couche de lasure sur les colombages, ponçage et mise en peinture des garde-corps.
Montant des Travaux : 46.025,96 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue (sauf Mr PEREZ qui ne prend pas part au vote) octroie une subvention de 650 € au Cabinet IFNOR, syndic de la copropriété.

Propriétaire : Syndicat des copropriétaires représenté par le Cabinet IFNOR
Adresse de l'immeuble : 15 Rue Alsace Lorraine - 14640 VILLERS-SUR-MER
Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Réfection des façades : lavage haute pression, traitement anti mousse et mise en peinture. Ponçage, grattage et mise en peinture des boiseries, descentes eaux pluviales et garde-corps. Reprise de maçonnerie.
Montant des Travaux : 30.370,74 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue (sauf Mr PEREZ qui ne prend pas part au vote) octroie une subvention de 650 € au Cabinet IFNOR, syndic de la copropriété.

Propriétaire : Syndicat des copropriétaires représenté par le Cabinet IFNOR
Adresse de l'immeuble : Rés Le Zephir, 7 Rue du Mal Foch - 4640 VILLERS-SUR-MER
Statut de l'Occupation : Copropriété

Descriptif des travaux : Réfection des façades : lavage haute pression, reprise des maçonneries, mise en peinture des boiseries et de la façade.
--

Montant des Travaux : 12.297 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue (sauf Mr PEREZ qui ne prend pas part au vote) octroie une subvention de 650 € au Cabinet IFNOR, syndic de la copropriété.

QUESTIONS DIVERSES

La Poste : Thierry GRANTURCO indique que des représentants de La Poste sont venus nous informer qu'ils souhaitaient réduire leur activité, heures d'ouverture...

Face au refus de la municipalité sur les propositions de la Poste, un nouveau rdv est prévu en Avril pour trouver un accord.

La séance est levée à 21h30